

PILOTER LE RISQUE JURIDIQUE DE L'AGENCE D'EMPLOI - NIVEAU 3

OBJECTIF FINAL

Optimiser sa délégation de personnel intérimaire dans le respect de la réglementation en vigueur

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- ▶ Maîtriser les risques encourus et leurs conséquences juridiques et financières
- ▶ Maîtriser la rédaction des contrats de mission et de mise à disposition pour anticiper des situations génératrices de conflits
- ▶ Savoir situer ses pratiques par rapport à la jurisprudence

PUBLIC CONCERNE : Tout personnel d'agence d'emploi

NOMBRE DE STAGIAIRES : 4 à 10 personnes

PRE-REQUIS

↪ avoir suivi une formation à la législation du travail temporaire de niveau 1 et disposer d'une expérience professionnelle : au minimum une année d'expérience en agence d'emploi

DUREE : 2 jours soit 14 heures

METHODES, MOYENS PEDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT MIS EN ŒUVRE

Avec l'accompagnement du consultant formateur :

- ↪ Mise en situation : rédaction de contrats d'après des commandes clients
- ↪ Questions-réponses et cas pratiques tout au long de la journée
- ↪ Remise d'un support pour conforter ses acquis dans le temps
- ↪ Validation des acquis tout au long de la journée
- ↪ Remise d'une attestation de présence individuelle à la fin de la formation pour le suivi intégral de la formation

PROFIL DU FORMATEUR

Juriste en droit social et expert du secteur du Travail Temporaire

INFORMATION ET SUIVI

Organisation administrative et logistique :

Tél : 01.45.23.22.51 – mail : commercial.adm@managir.com

Programme, objectifs et méthodes pédagogiques :

Tél : 01 45 23 22 32 ou 85 - mail : commercial@managir.com



CONTENU

DE LA FORMATION

Présentation du stage, des méthodes utilisées et des objectifs à atteindre
Présentation de l'intervenant/e
Présentation et attentes des participants



I – LA RELATION TRIPARTITE

- Engagements et responsabilité de l'ETT, prestataire de services et employeur
- Engagements et responsabilité de l'EU cliente
- Les risques encourus par les parties à la relation tripartite

Illustration : panorama jurisprudentiel

II – LE RECRUTEMENT DE SALARIES INTERIMAIRES

- Le cadre réglementaire du recrutement
Focus sur l'emploi de ressortissants étrangers et les derniers titres autorisant à travailler
Se mettre en conformité avec la loi et se prémunir d'une perte de réputation
- Le suivi de l'état de santé des salariés intérimaires (Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016, JO du 9 août – Décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016)

Focus sur l'obligation de résultat de l'employeur

III – LA REDACTION DES CONTRATS DE MISE A DISPOSITION ET DE MISSION - PREVENIR LES LITIGES SERIELS

- Le respect des **mentions obligatoires** aux contrats de mise à disposition et de mission
- L'emploi-la qualification professionnelle-le statut du salarié intérimaire et la responsabilité de l'E.T.T.
- Le poste de travail et les principes fondamentaux de sécurité (les équipements de protection collective et les équipements individuels de protection, la liste de postes à risques, l'exposition aux facteurs de pénibilité)
- Le choix du terme de la mission (terme précis ; durée minimale de mission et rédactionnel renforcé)
- Le renouvellement du contrat de mission et de mise à disposition
- L'aménagement du terme / la "souplesse" : rappels sur son fonctionnement



- ↳ Validation des connaissances : rédaction de contrats complexes ; calcul et application de la règle du délai de carence

IV – EXÉCUTION DE LA MISSION - PREVENIR LES LITIGES SERIELS (SUITE)

- ↳ Préciser la durée et les organisations possibles du travail - conséquences éventuelles de la loi Travail 2016
- ↳ Distinguer les horaires de la mission et les plages horaires
- ↳ Sécuriser les contrats à temps partiel
- ↳ Différencier la rémunération, le salaire de référence, le salaire de base et le minimum conventionnel
- ↳ Indemnités spécifiques au Travail Temporaire (IFM et ICCP)
- ↳ Anticiper la gestion des jours de repos (dimanche, fériés, ponts) en cours de mission
- ↳ Gestion du travail en soirée, de nuit / statut de « travailleur de nuit »
 - ↳ Validation des connaissances : exercices élaborés à partir de questions concrètes sur chaque thème

V – GESTION DE LA FIN DE LA MISSION

- ↳ Les cas de rupture anticipée du contrat de mission
- ↳ Le traitement de la rupture anticipée de la mission / procédure à respecter
- ↳ Les cas de non versement de l'IFM
- ↳ Les limites du recours au travail temporaire : le respect d'un délai de carence / la succession de contrats sur un emploi durable et permanent au sein de l'entreprise cliente
- ↳ Le risque de requalification du contrat de mission en contrat à durée indéterminée et l'indemnité de requalification (Cass. Soc., 03/05/2016)
 - ↳ Validation générale des connaissances : vrai-faux et questions-réponses



TRAVAIL INDIVIDUEL : EVALUATION DES ACQUIS



CONCLUSION - EVALUATION ECRITE ET ORALE

